



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II
AU NOUVEL AMBASSADEUR
DE SLOVÉNIE LORS DE LA PRÉSENTATION
DES LETTRES DE CRÉANCE***

Jeudi 5 septembre 2002

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Je suis heureux de recevoir de vos mains les Lettres par lesquelles le Président de la République vous accrédite en tant qu'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Slovénie près le Saint-Siège. En vous souhaitant une cordiale bienvenue, je vous exprime également ma profonde reconnaissance pour les paroles courtoises et les vœux que M. Milan Kucan, Premier Magistrat de la Nation, m'a adressés.

Je me rappelle avec émotion les deux visites que la Divine Providence m'a permis d'accomplir en Slovénie. Celles-ci, ainsi que les rencontres qui ont eu lieu au Vatican avec le Président de la République et les autres membres du gouvernement, ont contribué à renforcer le dialogue existant depuis plusieurs siècles entre les Slovènes et le Siège apostolique.

Le Saint-Siège apprécie l'action de votre pays en faveur de la paix et de la collaboration entre les nations et considère de façon positive l'effort qu'il a déployé pour pouvoir entrer de plein droit dans l'Union européenne. L'indépendance a fait apparaître encore davantage le caractère européen et le rôle que la Slovénie joue dans la rencontre pacifique et fructueuse des divers peuples du Continent.

Le dialogue avec les autres cultures est riche et fécond dans la mesure où il est sincère et respectueux. Bien qu'ouvert à la rencontre et à la confrontation avec différentes traditions, façons d'être et valeurs inspiratrices, le peuple slovène entend conserver son identité propre, dont il est à juste titre fier. Les Slovènes savent que si cet héritage laissé par les Pères s'affaiblit, la Nation

pourrait se trouver désorientée face au processus de mondialisation qui caractérise notre époque.

L'héritage chrétien, qui pendant des siècles a servi de fondement et qui, aujourd'hui encore, donne sa vigueur à la vie civile de votre pays, constitue une contribution précieuse à la consolidation en Europe d'une civilisation attentive à la compréhension mutuelle entre les peuples. Cette vocation à servir de pont entre des cultures différentes, en favorisant entre elles un échange utile, a donc le soutien et l'encouragement total du Saint-Siège.

2. Au moment où l'on cherche à édifier la "maison commune européenne" à travers des instruments législatifs visant à promouvoir la solidarité entre les peuples du continent, il faut prêter attention aux valeurs sur lesquelles elle se fonde. Certaines de ces valeurs forment le patrimoine de l'humanisme européen, et continuent à assurer son rayonnement dans l'histoire de la civilisation. Il est indéniable que la tradition bimillénaire à l'empreinte judéo-chrétienne a été capable d'harmoniser, de consolider et de promouvoir les principes placés à la base de la civilisation européenne et enracinés dans une pluralité de cultures. Celle-ci peut continuer à fournir un précieux cadre éthique de référence aux peuples européens.

C'est pourquoi le vœu fervent du Saint-Siège est que, à l'avenir également, l'identité et le rôle de l'Eglise soient préservés, car celle-ci a toujours revêtu une fonction sous de nombreux aspects déterminante dans l'éducation aux principes fondamentaux de la coexistence civile, dans les réponses aux questions fondamentales sur le sens de la vie, dans la défense et la promotion de la culture et de l'identité des divers peuples.

Il faut réagir à toute tentative d'exclure de la construction de la nouvelle Europe la contribution du christianisme, car cela ôterait d'importantes énergies au processus de fondation éthique et culturelle de la coexistence civile sur le Continent.

3. L'Eglise catholique ne recherche pas de privilège, mais désire uniquement accomplir sa mission au profit de toute la société slovène. C'est pourquoi elle est reconnaissante aux Autorités civiles qui, dans un esprit de dialogue, entretiennent avec la communauté ecclésiale des relations bénéfiques, dans le plein respect des compétences spécifiques respectives.

Un exemple éloquent de coopération mutuelle est l'Accord entre la République de Slovénie et le Saint-Siège du 14 décembre dernier. J'exprime ici le souhait profond que celui-ci reçoive à présent la faveur des instances auxquelles il est soumis, pour pouvoir entrer en vigueur dans les meilleurs délais. Il s'agit d'un pacte qui garantit le droit fondamental à la liberté religieuse. En tant qu'instrument qui règlemente de façon particulière les rapports entre l'Eglise et l'Etat, il sert le bien de la communauté catholique et représente dans le même temps un objectif et un point de départ pour d'ultérieures ententes.

4. Monsieur l'Ambassadeur, telles sont quelques-unes des pensées dont je désire vous faire part

au moment où vous assumez la haute fonction qui vous a été confiée par votre gouvernement. Je vous assure que vous pourrez compter sur l'aide de mes collaborateurs dans l'accomplissement fructueux de votre mission.

Veillez transmettre à Monsieur le Président de la République, aux Autorités du gouvernement et au peuple, que vous représentez ici, mon salut respectueux, uni au souhait fervent de prospérité et de progrès de la Slovénie, dans la paix et la justice. J'accompagne ces sentiments de l'assurance de ma prière, en invoquant les Bénédiction de Dieu tout-puissant sur Vous et sur tous vos concitoyens.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.38 p.5.*

© Copyright 2002 - Libreria Editrice Vaticana

©Copyright - Libreria Editrice Vaticana